

Formation des maîtres : le ministère s'entête pour la rentrée

La circulaire sur la formation des stagiaires du 1er et du 2nd degrés est parue le 19 mai 2011 au Bulletin Officiel. Après une mobilisation des stagiaires tout au long de l'année, après une opposition unanime des organisations syndicales sur le dispositif actuel, après les rapports très critiques de M.M Groperrin et Jolion, on aurait pu attendre des ajustements évitant d'entériner la disparition de la formation et la crise du recrutement consécutive à la mastérisation. Il n'en n'est rien.

Aucune prise en compte de l'exigence des collectifs de stagiaires du retour au tiers temps devant élèves, mais des stagiaires toujours affectés à temps plein. Seuls les postes les plus difficiles devront être évités dans le 1^{er} degré alors qu'aucune mention n'est faite en ce sens pour le 2nd degré.

Concernant la formation, la grande absente de la mastérisation, 5 jours d'accueil fin août sont annoncés. Ils sont officiellement facultatifs et donc non rémunérés. Le reste de la « formation » avec des stages en cours d'année correspondant au tiers du temps de travail, s'ajoute au service complet des stagiaires !

Dans le 1^{er} degré le dispositif stagiaire /maître formateurs souvent mis en place cette année jusqu'à la Toussaint ne sera pas reconduit. Comme dans le second degré les stagiaires prendront immédiatement leur classe avec un « remplaçant en binôme » pour les remplacer durant leur ersatz de formation. Le détail de celle-ci est d'ailleurs laissé à l'initiative des Inspections d'académie pour le 1^{er} degré et des Rectorats pour le 2nd degré, sans réel cadrage national.

En marge de la circulaire, les annonces du ministre sur l'expérimentation dans 4 académies de l'alternance pour les étudiants en master risquent encore d'aggraver les problèmes posés aux étudiant-e-s par la préparation conjointe du master et du concours. Des M1 seront appelés à exercer en responsabilité en échange d'un salaire dérisoire (3000 à 6000 euros par an pour les M1 ayant un contrat d'enseignement de 3 à 6 heures hebdomadaires ; 560 euros par mois pour ceux qui occuperaient un poste d'assistant pédagogique à mi-temps). Il s'agit ici de dis-

poser d'une main d'œuvre à bon marché pour pallier les suppressions de postes accumulées depuis des années.

Rien n'est prévu pour répondre au problème des étudiant-e-s qui auront obtenu le master sans avoir le concours, et qui constitueront des cohortes de diplômé-e-s précaires dans lesquelles l'administration pourra allégrement puiser pour des vacations et des CDD, au lieu de stopper sa politique de suppression de postes de titulaires.

Rien n'est prévu non plus pour répondre au problème d'accès des étudiant-e-s des classes populaires aux métiers de l'enseignement, dont l'accès est rendu toujours plus difficile par l'allongement de la durée des études non rémunérées.

En cette fin d'année nous exigeons de nouveau, la titularisation de tou-te-s les stagiaires ; ils ont en effet vécu cette année des conditions de travail épouvantables.

Nous portons à la demande du collectif stagiaire impossible et avec d'autres organisations syndicales la demande d'une audience au ministère portant notamment sur le retour au tiers temps, les conditions des actuelles titularisations, le refus de tout licenciement et un cadrage national d'une formation sur le temps de travail.

SUD Éducation exige toujours l'abrogation de la mastérisation du recrutement. Nous revendiquons le retour à un recrutement à la licence suivie de 2 années de formation rémunérées validées par l'obtention du master.